



CHARTRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

La CCI LE MANS SARTHE représentée par son Président, est [Responsable de Traitement](#).

La CCI LE MANS SARTHE est un établissement public de l'État, son siège est situé 1, bd René Levasseur 72000 LE MANS ? son numéro de siret est 187 200 928 00013.

PRÉAMBULE

La présente charte a pour objectif d'informer des engagements et mesures pris par la CCI LE MANS SARTHE (« CCI »), en qualité de Responsable de Traitement, afin de veiller à la protection des [données à caractère personnel](#) (« DONNÉES PERSONNELLES ») des **publics de professionnels** que la CCI est susceptible d'informer, d'accompagner ou avec lesquels elle contractualise (« PERSONNES CONCERNÉES »). Il s'agit des :

- Entrepreneurs, commerçants et professionnels relevant de la circonscription de la CCI (dirigeant d'entreprise au sens de la formalité d'entreprise) ;
- Fournisseurs ou prestataires ;
- Clients Business to Business (« BtoB ») des évènements et des services de la CCI ;
- Porteurs de projets de création ou de reprises d'entreprises (considérés comme des professionnels *) ;
- Représentants institutionnels et acteurs du développement économique ;
- Utilisateurs de ce site web (« SITE »).

La CCI s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au [traitement de données à caractère personnel](#) et, en particulier, [le règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) applicable depuis le 25 mai 2018 ainsi que la [loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique](#), aux fichiers et aux libertés, modifiée par la [loi n°2018-493 du 20 juin 2018](#) relative à la protection des DONNÉES PERSONNELLES.

En cas de modification ou de mise à jour, la charte révisée sera notamment mise en ligne sur ce SITE avec mention de la dernière date de mise à jour. Vous devez en conséquence vérifier régulièrement ce SITE pour rester informé de tout changement ou mise à jour de la politique de protection des DONNÉES PERSONNELLES de la CCI.

** jurisprudence européenne selon laquelle : « un demandeur qui a conclu un contrat en vue de l'exercice d'une activité professionnelle non actuelle, mais future ne peut être considéré comme un consommateur » (CJCE, 3 juillet 1997, aff. C-269/95, Francesco Benincasa).*

1. FINALITÉS, BASES LÉGALES DES TRAITEMENTS, DESTINATAIRES DES DONNÉES ET DURÉES DE CONSERVATION

La CCI effectue des traitements de DONNÉES PERSONNELLES dans le cadre de ses missions de service public et plus largement pour ses activités entrant dans le champ des compétences qui lui sont dévolues par la loi et telles que définies à l'article [L 710-1 et suivants du Code de commerce](#), en sa qualité d'acteur du développement économique des entreprises et des territoires.

A cette fin, la CCI crée et tient à jour des bases de données économiques des entreprises de sa circonscription dans le cadre et pour l'exercice de ses missions de service public conformément aux articles [L710-1](#), [L711-3](#) et [D.711-67-4](#) du code de commerce. Ces bases de données économiques sont alimentées par les informations recueillies par la CCI à l'occasion de l'exercice de sa mission de Centre de Formalités des Entreprises. Ces bases de données doivent permettre à la CCI d'identifier et de contacter les entreprises de sa circonscription.

Les DONNÉES PERSONNELLES qui sont collectées directement ou indirectement répondent à des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Précisions sur les durées de conservation :

Les durées de conservation mentionnées dans les tableaux ci-après concernent la conservation en base active. Certaines DONNÉES PERSONNELLES doivent faire l'objet d'un archivage plus long que celui indiqué ci-dessous, pour répondre à des obligations légales ou réglementaires, dans le cadre de litiges, et/ou à des obligations d'archivage public pour les données présentant un intérêt historique, scientifique ou statistique justifiant qu'elles ne fassent l'objet d'aucune destruction (cf [l'instruction d'archivage DPACI/RES/2005/ 17 du 26 décembre 2005](#)).

Précisions sur les destinataires des DONNÉES PERSONNELLES :

Les DONNÉES PERSONNELLES sont destinées à l'usage interne de la CCI : services opérationnels, marketing-communication, services administratifs et financiers... et le cas échéant, à ses sous-traitants.

Les sous-traitants de la CCI sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

Les DONNÉES PERSONNELLES peuvent également être traitées par des partenaires institutionnels de la CCI. Il s'agit des situations où des partenaires interviennent pour la fourniture de prestations ou des financeurs. Il peut également s'agir de traitements auxquels il vous sera proposé de consentir.

Précisions sur les dispositions législatives et décrétales concernant la communication de certaines DONNÉES PERSONNELLES à des tiers dans le cadre de l'exercice des missions de service public de la CCI :

Conformément aux dispositions de [l'article L711-3 du code de commerce](#), la CCI peut communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, des listes catégorielles d'entreprises dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ainsi, les données, y compris les DONNÉES PERSONNELLES, recueillies à l'occasion de l'accomplissement des formalités déclaratives (effectuées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire) sont enregistrées par la CCI, dans les fichiers entreprises et clients des CCI des Pays de la Loire dans le cadre d'une co-traitance RGPD (cf partie 3), ainsi que dans le Fichier national des CCI, l'Annuaire des Entreprises de France (AEF). La mise à jour (prévue également à [l'article L711-3 du code de commerce](#)) et l'enrichissement des bases de données s'effectuent par le biais des formalités d'entreprises, mais également par le biais d'enquêtes, de formulaires d'inscription renseignés par la PERSONNE

CONCERNÉE ou de contacts entre la CCI et la PERSONNE CONCERNÉE. Ainsi, certaines des données mises à jour peuvent également être communiquées à des tiers.

La PERSONNE CONCERNÉE est informée de la transmission de ses données à des tiers au moment de leur collecte par l'intermédiaire des CERFA de formalités déclaratives. Elle peut s'opposer à cette transmission en contactant le Délégué à la protection des données personnelles (« DPO ») de la CCI.

Les DONNÉES PERSONNELLES pouvant faire l'objet d'une transmission à des tiers concernent pour ce qui est des sociétés commerciales, les noms des personnes portées sur la formalité déclarative et pour ce qui est des entreprises individuelles et commerçants, les données pouvant se rapporter directement ou indirectement à leur identité (SIRET, dénomination sociale, adresse).

Si toutefois, les coordonnées de contact communiquées par le déclarant sur le CERFA ne portaient pas sur l'adresse e-mail générique de l'entreprise ou sur le numéro de téléphone professionnel de l'entreprise, la PERSONNE CONCERNÉE peut s'adresser au DPO de la CCI pour modifier ses coordonnées ou pour faire valoir ses autres droits.

En cas de collecte d'e-mails nominatifs en vue de transfert à des tiers, la CCI informe les PERSONNES CONCERNÉES si la transmission aux tiers est requise pour l'obtention du service.

Liste des traitements de DONNÉES PERSONNELLES réalisés par la CCI dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS CENTRE DE FORMALITÉS DE LA CCI

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Destinataires des données	Durées de conservation
Permettre aux entreprises d'inscrire les déclarations afférentes à l'immatriculation ou au transfert d'entreprises, aux modifications de situation, à la cessation de l'activité (article R123-8 du code de commerce).	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes de la CCI, Greffe du Tribunal de Commerce, INSEE, CRAM, URSSAF, DIRECCTE, Services fiscaux... (article R123-9 du code de commerce).	Pendant la durée de traitement.
Délivrer des cartes d'agent immobilier (article 3 de Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et article 5 décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et décret n° 2015-703 du 19 juin 2015).	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e).	Services internes de la CCI, CCI France, demandeur, Prestataire fabriquant la carte.	Pendant la durée de traitement.
Délivrer des cartes de commerçants non-sédentaires (article R.123-208-2 du code de commerce).	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e).	Services internes de la CCI, CCI France, greffe de tribunal de commerce, prestataire fabriquant la carte, le demandeur.	5 ans.
Délivrer les certifications des documents à l'exportation (article R 711-6 du code de commerce).	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e).	Services internes de la CCI, CCI Paris-Ile-de-France, douanes, le demandeur.	1 an.

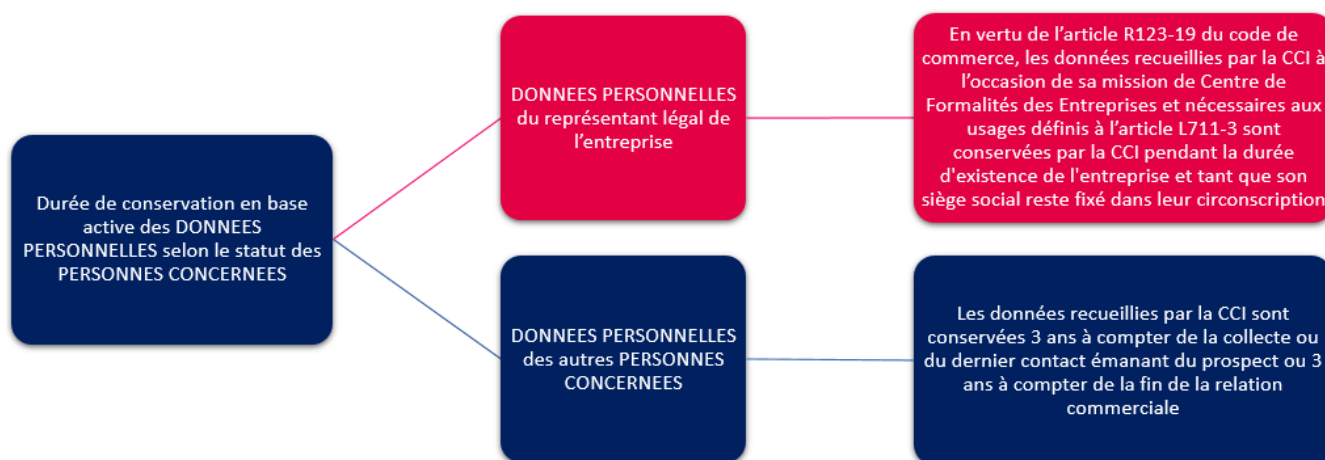
MISSIONS D'APPUI, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL DE LA CCI

Précisions sur les durées de conservation spécifiques aux missions d'appui, d'accompagnement et de conseil de la CCI :

Les traitements de DONNÉES PERSONNELLES suivants, gérés par la CCI ont des durées de conservation correspondant à la durée nécessaire au traitement. Toutefois, certaines DONNÉES PERSONNELLES doivent faire l'objet d'un archivage plus long que celui indiqué ci-dessous, pour répondre à des obligations légales ou réglementaires, dans le cadre de litiges, et/ou à des obligations d'archivage public pour les données présentant un intérêt historique, scientifique ou statistique justifiant qu'elles ne fassent l'objet d'aucune destruction (cf [l'instruction d'archivage DPACI/RES/2005/ 17 du 26 décembre 2005](#)).

Pour le cas spécifique des désinscriptions à des newsletters ou à des communications diverses, les DONNÉES PERSONNELLES permettant de contacter la PERSONNE CONCERNÉE sont conservées dans la liste de désinscription de la CCI afin de veiller à ce qu'elle n'en soit plus destinataire.

Les durées de conservation des données permettant d'identifier et contacter les entreprises de sa circonscription sont déterminées dans le schéma ci-dessous.



But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Destinataires des données
Gérer les SITES (préparer et publier des contenus, gérer l'espace personnel et les formulaires de contact ou d'inscription, vendre des prestations en ligne, administrer les SITES et leur sécurité, produire des statistiques d'audience et utiliser des services en ligne via des cookies)	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire
Informier, sensibiliser, mettre en relation, cibler les communications à partir de l'analyse des e-mailings (organisations d'atelier, d'événement, envoi de communications...)	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, partenaires, le cas échéant
Répondre aux demandes	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, demandeur
Accompagner les entreprises et créateurs-repreneurs d'entreprises dans le cadre de programmes.	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, partenaires et financeurs, le cas échéant, CCI France
Accompagner les entreprises et créateurs-repreneurs d'entreprises dans le cadre de prestations contractuelles (réalisation de diagnostic, accompagnement, conseil, formation...).	Exécution d'un contrat auquel la PERSONNE CONCERNÉE est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point b)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, partenaires institutionnels et conventionnels
Accompagner les entreprises dans leur développement à l'international	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, les données peuvent être mises à disposition de la Team France Export, bannière regroupant Business France et les CCI dans le cadre de la réforme du dispositif d'accompagnement des entreprises à l'international
Soutenir les associations (co-traitance avec les associations gérées par la CCI)	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, associations gérées par la CCI
Améliorer la connaissance du tissu économique par le biais d'enquêtes, d'observatoires et la réalisation de statistiques	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)	Services internes des CCI des Pays de la Loire, partenaires institutionnels des enquêtes le cas échéant, pouvoirs publics, réseau CCI

Améliorer le fonctionnement et la qualité des services de la CCI (enquêtes de satisfaction)	Intérêt légitime en vue d'améliorer le fonctionnement et la qualité des services de la CCI (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point f))	Services internes des CCI des Pays de la Loire
Permettre l'accès à distance ou en replay de contenus proposés par la CCI (webinaires)	Exécution d'un contrat pour l'organisation du Webinaire (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point b))	Services internes des CCI des Pays de la Loire, tous publics (replay)
Mettre en relation les professionnels (transmission des e-mails nominatifs à des tiers dans le cadre de partenariats commerciaux) (1)	Consentement (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point a))	Entreprises
Créer et mettre à jour des bases de données économiques pour que la CCI exerce ses missions de service public	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e))	Services internes des CCI des Pays de la Loire, communication à tout intéressé de listes catégorielles d'entreprises, Annuaire des Entreprises de France

(1) En cas de collecte d'e-mails nominatifs en vue de transfert à des tiers, la CCI recueille un consentement ou informe les PERSONNES CONCERNÉES si la transmission aux tiers est requise pour l'obtention du service.

MISSIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE LA CCI

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Destinataires des données	Durées de conservation
Gérer l'élection des membres des instances de la CCI et établir des listes électorales (articles L713-1 à L713-18 du code du commerce) (1)	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c))	Services internes de la CCI et de la CCI Pays de la Loire, tout électeur	Pendant la durée des élections et des délais de recours
Élaborer des statistiques, indicateurs d'activités CCI et comptabilité analytique	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c))	Services internes de la CCI et de la CCI Pays de la Loire, pouvoirs publics, réseau CCI, la Cour des comptes	2 ans
Gérer les données personnelles liées aux commandes, aux marchés publics, aux facturations nécessaires à l'activité de la CCI (devis, appels d'offre...)	Exécution d'un contrat auquel la PERSONNE CONCERNÉE est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point b))	PERSONNES CONCERNÉES, services internes de la CCI et de la CCI Pays de la Loire, pouvoirs publics, réseau CCI, la Cour des comptes	Durées soumises à des obligations contractuelles, législatives, réglementaires ou administratives

Gérer les demandes d'exercice des droits des PERSONNES CONCERNÉES selon les dispositions des articles 15 à 21 du RGPD	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c))	PERSONNES CONCERNÉES, DPO, services internes de la CCI et de la CCI Pays de la Loire	Année civile + 5 ans
---	--	--	----------------------

(1) Les DONNÉES PERSONNELLES présentes sur cette liste sont relatives aux noms des électeurs (nom de naissance et nom marital le cas échéant).

2. DONNÉES TRAITÉES

Les données collectées sont en lien avec les finalités définies. Elles peuvent être :

- Des données d'identité telles que civilité, nom, prénom, date de naissance, entreprise et/ou organisme (donnée personnelle s'agissant des personnes physiques),
- Des données de contact telles que l'adresse postale, téléphone fixe et/ou mobile, adresse e-mail...
- Des données relatives à la vie professionnelle telles que la fonction professionnelle, la formation initiale et professionnelle, l'ancienneté dans l'entreprise, les différentes fonctions qui y ont été exercées, plus généralement le parcours ou le projet professionnel de la PERSONNE CONCERNÉE, les événements de la CCI auxquels la personne a assisté, les prestations qu'elle a achetées à la CCI...
- Des données exigées par des référentiels définis par la Loi ou les Règlements pour l'obtention de formalités
- Des données relatives aux moyens de paiement telles que numéro de chèque, relevé d'identité bancaire, informations cryptées relatives au paiement par carte bancaire...
- Des données de navigation lorsque vous visitez les SITES telles que l'adresse IP, le navigateur utilisé, les pages visitées...
- Toute autre information de nature personnelle nécessaire à nos interactions.

La CCI agit également comme sous-traitant au sens RGPD pour la réalisation de certaines prestations (ex : Chambersign...) et est amenée dans ce cadre à collecter des DONNEES PERSONNELLES sur instruction de ses Responsables de Traitement.

La CCI se réserve le droit de ne pas donner suite aux demandes des personnes qui refuseraient de communiquer certaines des informations légitimement identifiées comme obligatoires dans les formulaires d'inscription, de demande d'information, etc.

3. INFORMATIONS RELATIVES À LA MUTUALISATION (CO-TRAITANCE RGPD) DES FICHIERS ENTREPRISES DES CCI DES PAYS DE LA LOIRE (DONNEES ISSUES DES FORMALITES, FICHER CONSULAIRE ET SUIVI DE LA RELATION CLIENT)

Les CCI des Pays de la Loire, à savoir la CCI Nantes Saint-Nazaire, la CCI de Maine-et-Loire, la CCI Vendée, la CCI Mayenne, la CCI Le Mans Sarthe, ainsi que la CCI Pays de la Loire* mettent en commun sous les mêmes bases de données, les données des entreprises relevant de leur circonscription ainsi que les données issues du suivi de la relation avec leurs prospects et clients. Les CCI contribuent à niveau de responsabilité identique sur les finalités et à niveau proportionnel de leurs ressources sur les moyens dans le cadre d'une co-traitance au sens du RGPD. Les objectifs poursuivis par cette co-traitance concernent :

- l'amélioration de la coordination et du reporting des actions relevant de leur mission d'intérêt public,

- le renforcement des actions de transversalité dans l'appui aux entreprises,
- l'amélioration de la qualité des données et leur mise à jour,
- d'un point de vue de cohérence et de sécurité informatique, la maintenance informatique d'un nombre de solutions réduites.

**La co-traitance concerne la CCI Pays de la Loire pour le fichier consulaire et de suivi de la relation client exclusivement.*

Chaque CCI peut être amenée à consulter ces bases de données mutualisées, à en extraire des données à des fins d'analyse, de statistiques ou de communication auprès de tiers.

Néanmoins, si les bases de données sont communes, chaque CCI agit en tant que Responsable de Traitement dans l'animation des PERSONNES CONCERNÉES. Ainsi, quelle que soit la CCI des Pays de la Loire avec laquelle la PERSONNE CONCERNÉE souscrit une prestation, la CCI territorialement compétente de la PERSONNE CONCERNÉE est susceptible de la recontacter. La PERSONNE CONCERNÉE peut s'opposer à ce traitement au moment de la collecte de ses DONNEES PERSONNELLES ou à tout moment en contactant le DPO de sa CCI.

Coordonnées des DPO des CCI des Pays de la Loire :

Liste des CCI des Pays de la Loire	Mail DPO	Adresse postale CCI	SIRET
CCI Pays de la Loire	dpo@paysdelaloire.cci.fr	16 quai Ernest Renaud - 44105 NANTES CEDEX 4	184 401 289 00048
CCI Le Mans Sarthe	dpo@lemans.cci.fr	1 boulevard René Levasseur, CS 91435, 72014 LE MANS CEDEX 2	187 200 928 00013
CCI Maine-et-Loire	dpo@maineetloire.cci.fr	8 boulevard du Roi René, CS 60626, 49006 ANGERS CEDEX 01	130 004 609 00017
CCI de la Mayenne	dpo@mayenne.cci.fr	12 rue de Verdun, CS 60239, 53002 LAVAL CEDEX	185 300 449 00013
CCI Nantes Saint-Nazaire	dpo@44.cci.fr	16 quai Ernest Renaud, CS 90517, 44105 NANTES CEDEX 4	130 008 105 00012
CCI Vendée	dpo@vendee.cci.fr	16 rue Olivier de Clisson, CS 10049, 85002 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX	188 500 490 00019

4. DÉCISION AUTOMATISÉE ET PROFILAGE

Aucune décision automatisée ou profilage ne sont mis en œuvre au travers des traitements de données réalisées par les CCI.

5. SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

La CCI met en place les mesures de nature à assurer la protection de la confidentialité et la sécurité des DONNÉES PERSONNELLES collectées dans le cadre de ses activités. La CCI veille en outre à ce que ses prestataires techniques susceptibles d'avoir connaissance des DONNÉES PERSONNELLES respectent la même confidentialité.

Toutefois, le réseau Internet étant ouvert à tous et non sécurisé, la CCI ne peut pas être tenue pour responsable de la sécurité des transmissions des DONNÉES PERSONNELLES par Internet.

6. GESTION DES COOKIES

Des cookies sont placés sur les SITES afin d'en assurer le bon fonctionnement et la sécurité, ainsi que d'évaluer leur audience.

La base légale est son intérêt légitime de développer ses relations avec ses clients, prospects et partenaires, d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité du SITE, et d'évaluer son audience. La politique de gestion des cookies est en cours de refonte afin de respecter les dernières recommandations en matière de cookies.

7. EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES EN FONCTION DE LA BASE LÉGALE (FONDEMENT JURIDIQUE)

En fonction de la base légale du traitement de DONNÉES PERSONNELLES, la PERSONNE CONCERNÉE dispose des droits exposés dans le tableau ci-dessous. Elle peut à tout moment exercer ses droits auprès du DPO.

	Droit d'accès	Droit de rectification	Droit à l'effacement	Droit à la limitation du traitement	Droit à la portabilité	Droit d'opposition
Consentement	✓	✓	✓	✓	✓	retrait du consentement
Contrat	✓	✓	✓	✓	✓	X
Intérêt légitime	✓	✓	✓	✓	X	✓
Obligation légale *	✓	✓	✓	✓	X	X
Intérêt public	✓	✓	X	✓	X	✓
Intérêts vitaux	✓	✓	✓	✓	X	X

* Lorsque votre traitement est fondé sur l'obligation légale, le droit à l'effacement peut s'appliquer si le traitement répond aux conditions suivantes :

1. les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière; ou
2. les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite; ou
3. les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis.

Concernant les e-mailings, la PERSONNE CONCERNÉE a la possibilité d'exercer son droit d'opposition, en cliquant sur le lien de désabonnement situé en bas de chaque e-mailing.

Lors d'une demande d'exercice des droits de la PERSONNE CONCERNÉE, la preuve de l'identité peut être exigée si nécessaire.

Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO de la CCI :

Adresse postale : **CCI LE MANS SARTHE, 1, bd René Levasseur – CS 91435 – 72014 LE MANS Cedex 2**

Adresse mail : dpo@lemans.cci.fr

Si vous estimez, après avoir contacté la CCI, que vos droits sur vos DONNÉES PERSONNELLES ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) – www.cnil.fr.

8. POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE LA CCI

Pour toute précision complémentaire sur la politique de protection des DONNÉES PERSONNELLES mise en place par la CCI, contactez : dpo@lemans.cci.fr

DATE DE LA DERNIÈRE MODIFICATION

Novembre 2022